

# ÉPISODES DE POLLUTION SUR LES ALPES-MARITIMES

## Les actions à adopter pour améliorer la qualité de l'Air

Les épisodes de pollution se multiplient aussi bien en hiver qu'en été. Depuis de 2022, la circulation différenciée peut être mise en œuvre par le préfet en cas d'épisode de pollution de l'air prolongé. C'est un dispositif d'urgence qui vise à **préserv**er la santé de tous.

Les véhicules équipés de vignette Crit'Air 4, 5 et non classés ne peuvent plus circuler dans les 6 périmètres définis par arrêté préfectoral dans les communes de Cannes, Vallauris, Antibes, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Nice.



### Une action partenariale renforcée jour après jour

Dès le 1<sup>er</sup> jour de l'épisode de pollution de l'air, des actions sont mises en œuvre dans tout le département des Alpes-Maritimes pour l'ensemble des secteurs d'activité : industrie, transports, agriculture... pour diminuer les émissions de polluants. Ces actions se cumulent et se renforcent lorsque l'épisode se prolonge.



Contrôles de police plus fréquents

Vitesse réduite de 20km/h sur toutes les routes du département

limitées à 80km/h ou plus (sans descendre en dessous de 70 km/h)

Circulation différenciée Selon la vignette Crit'Air avec :

Tarifcation spéciale sur certains réseaux de transport en commun + Incitation tarifaire sur les TER et cars régionaux assurés par la Région Sud PACA

Jour 1

Jour 2

Jour 4 et suivants

  
**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
ARS  
Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes-  
Côte d'Azur

  
AtmoSud  
Qualité de l'Air  
Provence - Alpes - Côte d'Azur

# Épisodes de pollution de l'air : Quelles sont les alternatives à la voiture individuelle ?

1 Je reporte mon déplacement dans la mesure du possible

2 Je fais du télétravail, j'organise mes réunions en visioconférence, si mon employeur le propose

3 Si je dois me déplacer dans le périmètre, j'opte pour la solution la plus adaptée à mon trajet et à ma santé :

- Transports en commun...



**ZOU!**

- ✓ Je bénéficie de tarifications spéciales sur certains réseaux de transport en commun
- ✓ Je bénéficie de tarifs réduits pour les trains et cars régionaux assurés par la Région Sud PACA.

- Covoiturage...

- ✓ Mon véhicule est équipé d'une vignette Crit'Air éligible ou non
- ✓ J'ai au moins 2 passagers + nous avons une destination commune.

- Vélo, trottinette, marche, etc.



*Je peux adopter ces pratiques toute l'année, et agir sur mon véhicule :*



Avec la **prime à la conversion de l'État**, en échange de la mise au rebut de mon ancien **véhicule**, je peux bénéficier, sous conditions de revenus, d'une aide jusqu'à 4000 € pour l'achat d'un véhicule thermique neuf ou d'occasion et jusqu'à 6000 € pour l'achat d'un véhicule électrique et/ou hydrogène. Ces montants peuvent être majorés de 1000 € pour les personnes physiques domiciliées ou travaillant dans une ZFE-m.



Avec le **bonus écologique de l'État**, je peux bénéficier d'un bonus, sous conditions de revenus, allant jusqu'à 7 000€ pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique et/ou hydrogène. **Prime à la conversion et bonus écologique peuvent être cumulés.**

Avec le **chèque transition bioéthanol de la Région Sud PACA**, je peux bénéficier d'une aide financière pour la fourniture et la pose d'un dispositif de conversion homologué.



## En savoir plus

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

<https://j echangemavoiture.gouv.fr/>

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/le-cheque-transition-bioethanol>



Si la circulation différenciée est déclenchée :  
entre 6 h et 20 h, je peux circuler dans le périmètre de restriction si j'ai une vignette

**Crit'Air**



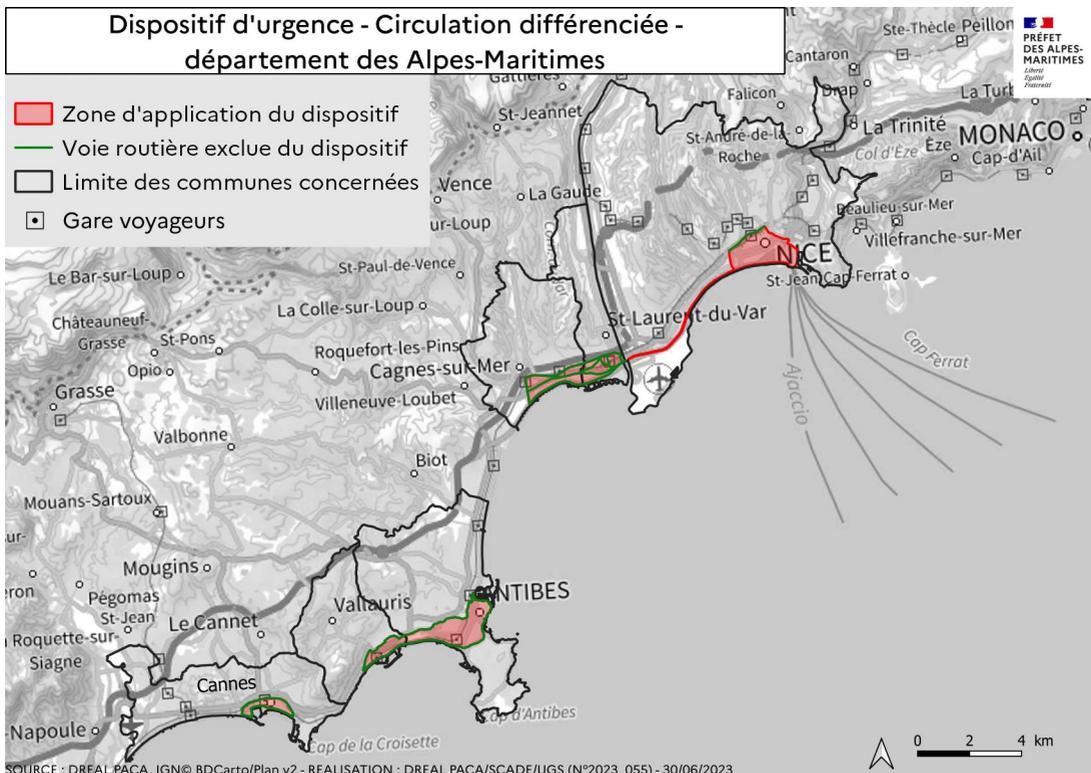
OU

**Territoires concernés par la mesure de circulation différenciée :**

Cannes, Vallauris, Antibes, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Nice

**Dispositif d'urgence - Circulation différenciée -  
département des Alpes-Maritimes**

- Zone d'application du dispositif
- Voie routière exclue du dispositif
- Limite des communes concernées
- Gare voyageurs



Se déplacer dans le périmètre avec un véhicule non autorisé  
ou sans vignette est passible d'une amende de 68 € à 135 €.



**Les 6 périmètres concernés par la mesure de circulation différenciée :**  
Cannes, Vallauris, Antibes, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Nice

**En rouge :** les zones d'application du dispositif de circulation différenciée entre 6h et 20h 

**En vert :** les voies routières exclues du dispositif sur lesquelles aucune restriction particulière en cas de pic de pollution ne s'impose

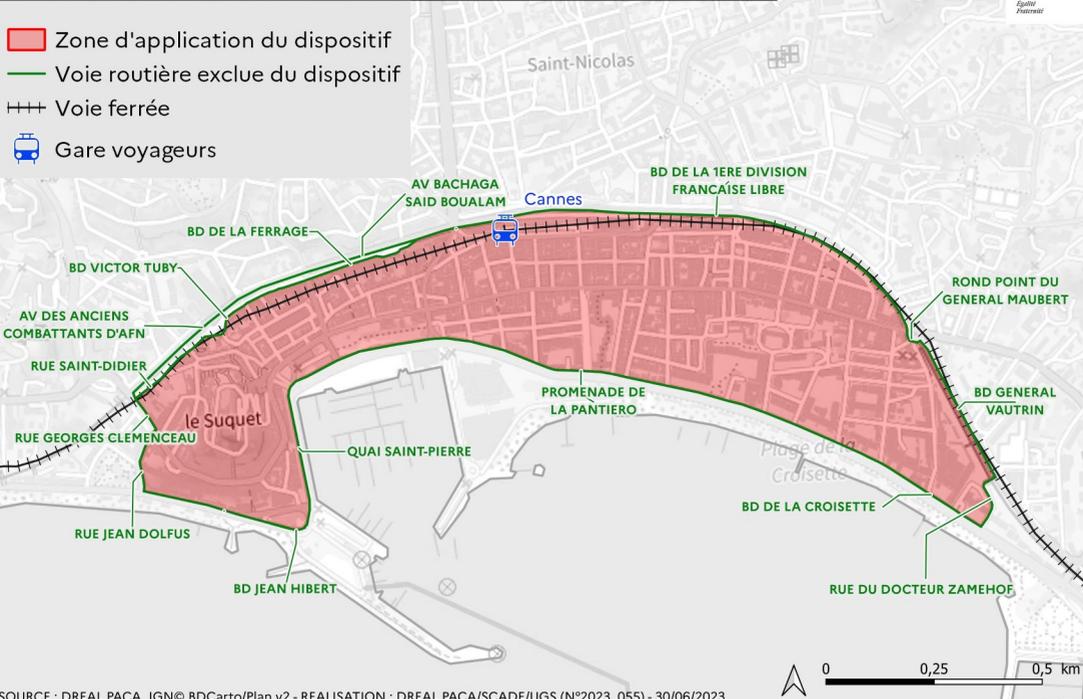
**En bleu :** les gares, parkings relais, parkings vélos



**Dispositif d'urgence - Circulation différenciée - Cannes**



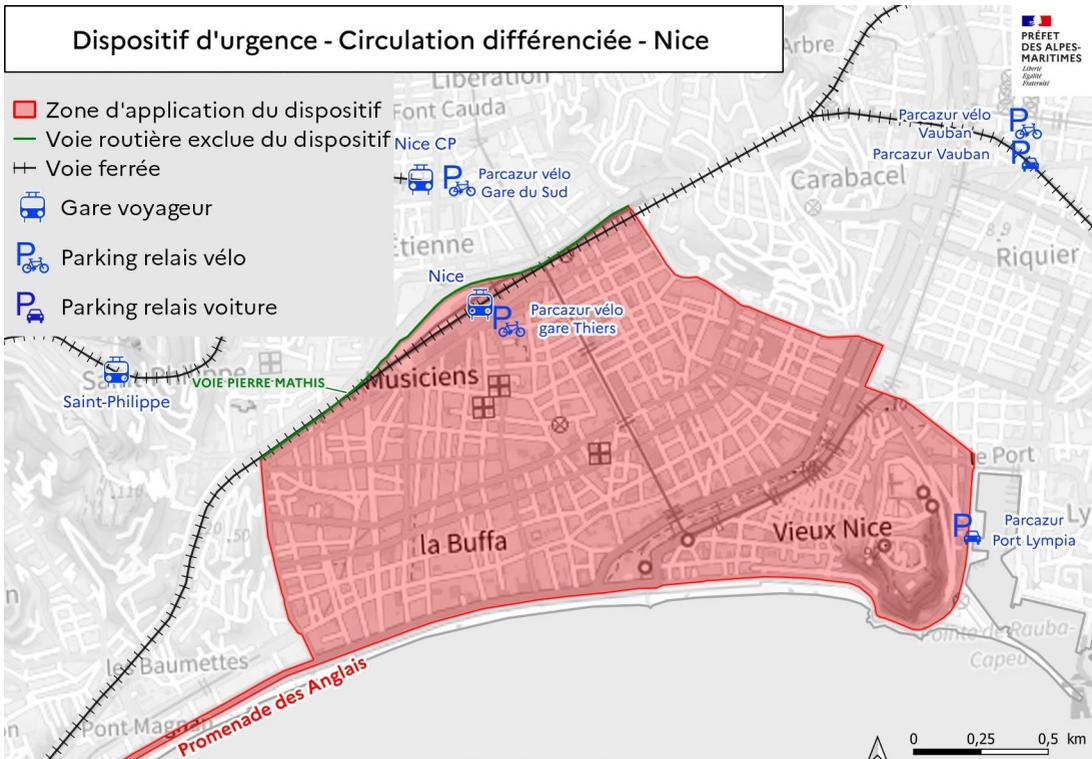
-  Zone d'application du dispositif
-  Voie routière exclue du dispositif
-  Voie ferrée
-  Gare voyageurs





## Dispositif d'urgence - Circulation différenciée - Nice

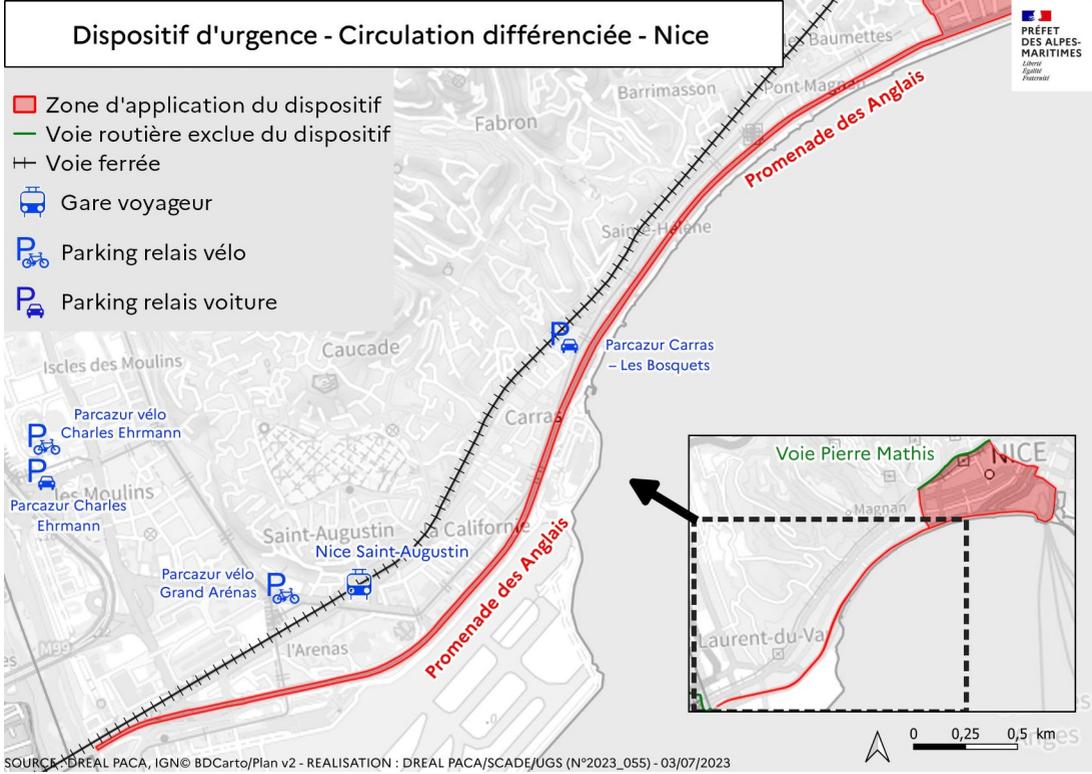
- Zone d'application du dispositif
- Voie routière exclue du dispositif
- Voie ferrée
- Gare voyageur
- Parking relais vélo
- Parking relais voiture



SOURCE : DREAL PACA, IGN © BDCartho/Plan v2 - REALISATION : DREAL PACA/SCADE/JGS (N°2023\_055) - 03/07/2023

## Dispositif d'urgence - Circulation différenciée - Nice

- Zone d'application du dispositif
- Voie routière exclue du dispositif
- Voie ferrée
- Gare voyageur
- Parking relais vélo
- Parking relais voiture



SOURCE : DREAL PACA, IGN © BDCartho/Plan v2 - REALISATION : DREAL PACA/SCADE/JGS (N°2023\_055) - 03/07/2023

# Mes informations essentielles

Je dois dès maintenant, sans attendre le déclenchement d'un épisode, équiper mon véhicule d'une vignette Crit'Air attestant de son niveau d'émissions de polluants sur la base de la norme européenne d'émission auquel il répond.

## Comment obtenir ma vignette ?

Pour 3,72 € (envoi postal inclus), je peux commander ma vignette par :

- téléservice, avec paiement en ligne par carte bancaire, sur

[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

- courrier, en utilisant le formulaire dédié avec paiement par chèque



Ma vignette est valable aussi longtemps qu'elle est lisible et dans toute la France.

## Comment savoir si un épisode de pollution est en cours ?

- Sur [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr), facebook, twitter@pref84
- Sur le site de l'Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air [www.atmosud.org](http://www.atmosud.org), ou en m'abonnant gratuitement à leurs alertes.
- En écoutant la **radio locale** ou la **TV locale**.
- Sur [www.bison-fute.gouv.fr/restrictions-antipollution.html](http://www.bison-fute.gouv.fr/restrictions-antipollution.html)

## En savoir plus ?

Je consulte la rubrique « **qualité de l'air** » sur

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)



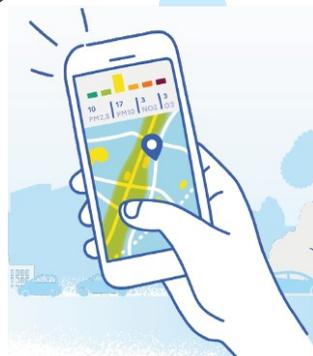
**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



En partenariat avec :



**AtmoSud**  
Qualité de l'Air  
Provence - Alpes - Côte d'Azur



PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS



**MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR**



VILLE  
D'ANTIBES  
JUCHÉES-LES-PLAINS

Vallée  
du  
Golfe-Juan  
Côte d'Azur



Ville de  
CAGNES-SUR-MER

Saint-Laurent-du-Var  
VILLE DE FRANCE



VILLE DE NICE



CCI NICE CÔTE D'AZUR



FNTR



VINCI  
AUTOROUTES

Juillet 2023